

APRÈS ART. 3

N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)

Commission	
Gouvernement	

N° 1

AMENDEMENT

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme Bazin-Malgras, M. Di Filippo,
M. Ray, M. Bazin et Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.